

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 FEVRIER 1988

L'an mil neuf cent quatre-vingt-huit, le 27 février, les membres de l'Association syndicale des copropriétaires du Domaine du bois de chartres se réunissent en Assemblée générale dans le club-house.

A 14 H un certain nombre de copropriétaires sont présents, cependant, le quorum n'est pas atteint et le bureau s'interroge sur les raisons de cette situation.

A 14 H 30 devant les signes évidents d'impatience de certains, le bureau décide de consulter, avec l'aide de quelques copropriétaires, une partie des absents qui résident dans le lotissement.

Conformément à la feuille de présence, certifiée véritable par les membres du bureau, 43 copropriétaires présents ou représentés totalisent 44 voix sur 78 et ils représentent 5 686 dix-millièmes de l'ensemble des parties communes du lotissement.

En conséquence, l'Assemblée convoquée conformément à l'article 8 des statuts de l'Association syndicale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Elle passe à l'ordre du jour.

LA séance est ouverte à 14 H 45.

En ouvrant la séance, le Président remercie les membres présents et exprime son inquiétude sur le comportement de certains copropriétaires qui ont refusé de se présenter, physiquement ou par le biais de leur pouvoir, à l'Assemblée.

Il précise alors que cette situation fait apparaître un malaise que le bureau ne s'explique pas, compte-tenu du manque d'informations sur d'éventuelles doléances.

LECTURE ET ADOPTION DES P.V. DE L'A.G. DU 7.02.87 ET DE L'A. E. DU 10.10.87.

Mme FRIOU lit le P.V. de l'A.G. du 7.02. 87. Il est aussitôt soumis au vote à main levée. Le P.V. est adopté par 43 voix et 1 abstention.

Mme CRAYSSAC lit le P.V. de l'A.e. du 10.10. 87. Le vote à main levée adopte ce P.V. par 40 voix et 4 abstentions.

Enfin, pour information le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion préparatoire du budget 88, réunion faite avec le comité de liaison le 19.12.87. Monsieur MIECAZE insiste sur le fait que seules 3 personnes du comité étaient présentes. Comme les années précédentes le bureau annonce les naissances du Bois de Chartres : Mesdemoiselles COLLOT, CORNE, Messieurs COULOMES-LABARTHE, SALVADOR. Le président rappelle le souvenir de M. FUSHER qui nous a quittés en septembre dernier.

RAPPORT FINANCIER 87

Le président détaille les dépenses 87; à la suite de quoi M. TAREL demande des explications sur les dépenses réalisées pour la construction de l'abri bus. Monsieur MIECAZE lui rappelle qu'elles étaient prévues dans l'exercice 86.

.../...

PROPOSITION DE BUDGET 1988

Le président passe rapidement sur les charges incompressibles, celles-ci étant seulement réajustées par rapport aux dépenses de ces mêmes postes en 87.

ENTRETIEN ROUTES

Arrivé à ce poste et compte tenu des négociations en cours concernant la prise en charge de l'entretien des routes par la Municipalité, le Président donne lecture et explication des documents dont il dispose.

Il apparaît, à la lecture du rapport de la D.D.E. que la prise en charge de nos routes par le Domaine Public est possible sous réserve de quelques travaux de mise en conformité tel que le rapport de visite le précise.

Il apparaît également qu'il y ait impossibilité de n'en réserver l'usage qu'aux seuls riverains. Le Bureau insiste sur cet élément nouveau et demande à l'Assemblée de se prononcer sur la continuité de notre démarche auprès de la Municipalité.

La majorité est d'accord afin de continuer le processus de prise en charge. Seuls, Mme CHAUVERGNE et M. TAREL sont en désaccord, précisant que le passage de nos routes dans le domaine public représente une amputation de notre patrimoine.

Par contre, parmi les souhaits émis lors de la délibération du 10 octobre, l'administration confirme que la vitesse des véhicules restera limitée à 30 KM/H. Il y aura d'autre part une interdiction aux poids lourds de plus de 3 T 5 sauf nécessité de service au lotissement .

Enfin, il apparaît que nous aurons l'assurance de conserver les panneaux "Accès réglementé du lotissement", puisqu'ils restent implantés sur le domaine privé.

Le président poursuit l'explication du budget 88 et donne des détails sur les travaux à réaliser sur la piscine, nettoyage annuel, entretien journalier et entourage (bonde de fondet karcher).

Suite à la demande de copropriétaires le président invite l'Assemblée à réfléchir sur l'état et le devenir de nos courts de tennis.

En effet, il apparaît que le court central ne donne plus satisfaction et posera des problèmes dans les années à venir.

En conséquence, l'Assemblée adopte un projet de capitalisation afin de pouvoir faire face à une réfection totale d'un court, ceci, à moyen terme. Il n'empêche, que dès cette année, la réfection de la porte du court central devrait être réalisée - pour la partie main-d'oeuvre- grâce au bénévolat.

Il est prévu également le changement d'un filet.

Suite aux avaries survenues sur la piscine en cours de saison, nous rappelons l'importance du poste "travaux exceptionnels".

Le président donne l'explication du poste "retenue des terres" aux arrêts des véhicules de service et dans les courbes du lotissement.

Il en profite pour prendre note du mauvais entretien de la buse de l'abri bus.

.../...

.../...

Mme PEYRONNEL fait remarquer que le budget présenté ne laisse pas apparaître la réfection du chemin piétonnier de la voie sans issue en 3^{me} tranche. Aussi, après discussion le bureau propose 2 possibilités.

- soit décapitaliser la somme de 5 000 F,
- soit une augmentation du budget 88 de cette même somme.

L'Assemblée se prononce à main levée par 38 pour une augmentation et 6 pour la décapitalisation.

En conséquence, le budget est porté à 125 000 FRANCS.

Nous passons ensuite au vote à bulletin secret de la proposition de budget 88. La proposition est acceptée par 38 voix, 5 contre et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Le bureau exprime son inquiétude sur le vandalisme grandissant à l'encontre des installations communes. Il donne quelques exemples notamment la destruction systématique de l'ensemble des lampes bordant la 2^{me} tranche, la dégradation importante des portes du club, salissures sur les murs des communs etc...

Ces exemples sont repris par une partie de l'assistance. Le bureau déclare connaître les responsables de ces méfaits. Aussi, il s'engage à faire supporter par les parents des auteurs de ces actes, les frais de remise en état, si cela devait se renouveler.

Dans le même ordre d'idées nous rappelons aux parents de propriétaires de mobylettes de veiller au bon état des silencieux, ceci, pour le bien être de la communauté.

Le président rappelle, une fois de plus, le règlement concernant les chiens, la limitation de vitesse et l'état des bas-côtés le jour du ramassage des ordures ménagères.

Le bureau invite les copropriétaires qui ont des chemins d'accès à forte pente à canaliser les eaux pluviales afin que celles-ci n'aboutissent plus sur la route mais dans les fossés.

COMITE DE LIAISON

Le président rappelle l'historique du Comité de liaison, les raisons pour lesquelles il a été mis en place et le travail attendu par le bureau de celui-ci.

Suite à ces explications l'Assemblée s'aperçoit qu'il est plus que jamais d'actualité.

Deux personnes décident d'entrer dans le comité de liaison : Mme ROUFENCHE et M. ROUSSET.

Voici donc la liste complète des copropriétaires faisant partie du comité :

Mesdames ROUFENCHE, SALVADOR, HOT, Messieurs ROUSSET, ROUIN, LEVEQUE, AVINEN, TAREL, IBANEZ, BARRET, DARRACQ, FRIOU, CRAYSSAC.

Il y a donc 13 personnes au comité de liaison.

Le président rappelle le désir de quelques copropriétaires de réaliser la coupe d'arbres morts ou déracinés dans les parties communes. Ces derniers se proposent d'effectuer en accord avec le bureau ces travaux bénévolement à la seule condition de bénéficier des coupes.

L'Assemblée donne son accord en précisant que ces travaux devraient remettre les voies pédestres en bon état.

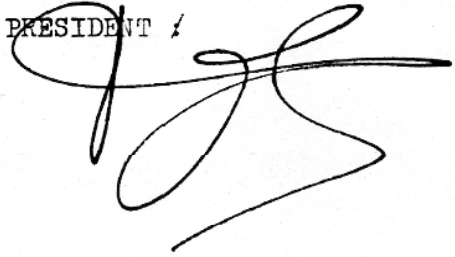
Le bureau précise que ces coupes se feront uniquement sous sa responsabilité et qu'il

.../...

A la demande d'un copropriétaire le président rappelle que la date d'ouverture de la piscine est affichée tous les ans sur les panneaux aux entrées du lotissement, il précise néanmoins, qu'il est difficile de fixer une date de fermeture puisqu'elle dépend des conditions climatiques.

Ayant épuisé l'ordre du jour le président remercie les membres présents. Il lève l'Assemblée à 17 h 45 en offrant le verre de l'amitié.

Le PRÉSIDENT /

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PH. MIECAZE.